

COMMISSION ÉCOLOGIE URBAINE

Compte Rendu de la commission Ecologie Urbaine du jeudi 15-09-2016

Participants

Nom Prénom	Association	E	A	Nom Prénom	Association	E	A
Boccoz Borie Marie José	CIL Chamvert	E		Quagliaro Régis	CIL Sans Souci		
Ducluzeau Roland	C.I.L. Mutualité, Préfecture, Moncey			Seigne Marius	ACUPE Ste Foy-les-Lyon		
Joumard Raymond	C.I.L. Gerland- Guillotière			Trévoux Marc	CIL Saxe Brotteaux	E	
Nantermet Roland	CIL Sans Souci	E		Vincent Paul	SEVDOR	E	

E = Excusé, A = Absent

1 Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion de la réunion du jeudi 07-07-2016 est approuvé à l'unanimité.

2 Nos prochains sujets de travaux

Dans les prochains mois, il nous reste à terminer nos réflexions et présentations concernant la transition énergétique. La prochaine présentation concernera les progrès de la prochaine décennie dans la filière nucléaire pour recycler les déchets. Ensuite, nous analyserons les diverses filières par rapport au critère de l'indépendance nationale qui constitue un des critères majeurs qui figure dans les objectifs généraux de la loi sur la Transition énergétique.

Concernant notre mode de fonctionnement, je souhaiterais en effet, que les membres de la commission puissent s'investir dans l'étude et la présentation de sujets qui les intéressent et leur discussion en commission.

Parmi les sujets sur lesquels les membres présents ont accepté de s'investir, citons :

- ⇒ les pesticides, par Roland Ducluzeau,
- ⇒ les OGM, par Régis Quagliaro,
- ⇒ Ecologie et Prospérité économique, antinomie ou concordance, auquel nous ajouterons :
- ⇒ les oiseaux en ville, sujet auquel notre président est sensible et pour lequel je pense avoir trouvé un futur membre intéressé.

Cette liste n'est pas close, car certains membres absents pourront s'exprimer prochainement. Les sujets concernant une alimentation plus écologique et plus saine demanderont un peu de temps de préparation et seront traités en 2017.

Le sujet sur les oiseaux en ville pourra générer une série de présentations et pourra être traité dans les prochaines séances, avec l'intervention d'un spécialiste. Ce premier sujet intéresse les architectes de monuments urbains, qui sont dégradés par les pigeons. Une régulation du nombre de pigeons semble possible grâce à la solution écologique de prédation par le faucon pèlerin.

3 Notre combat contre l'ambrosie

Raymond Joumard a présenté l'ambrosie à 5 occasions :

- ⇒ lors de l'AG du CIL « Sauvons les pentes de la Croix Rousse »,
- ⇒ lors de la « Fête de la nature » à Sainte Foy, avec le CIL AGUPE, invité par Marius Seigne de notre commission,
- ⇒ lors des Forums des associations début Septembre :

Sur le stand des CIL de La Plaine, le Point du jour et Champvert, réunis dans le 5^{ème}, invité par Marie Pierre André,
sur le stand des CIL de Champvert, Vaise et St Rambert réunis dans le 9^{ème}, Gerland Guillotière, invité par Marie José
Boccoz Borie membre de notre commission et
sur le stand des CIL Jean Macé et Gerland-Guillotière dont je suis Vice Président, réunis dans le 7^{ème}.

Régis Quagliaro et divers membres du CIL Sans souci ont traqué et arraché de nombreux plants d'ambroisie dans le 3^{ème} qui en compte beaucoup. Pour montrer son indignation, il les présente aux services de la ville.

Raymond Joumard insiste sur l'importance de signaler les lieux d'ambroisie sur la plateforme www.signalement-ambroisie.fr, ce qui est très important non seulement pour déclencher une intervention, mais aussi parce que les signalements viennent alimenter la base de données de l'ambroisie, gérée par le RNSA. Si cette base de donnée est exploitée correctement, comme l'ambroisie prospère généralement au même endroit que l'année précédente ou autour, cette base de donnée devrait pouvoir servir pour faire, l'année prochaine de la destruction préventive par les référents ambroisie.

Je signale les difficultés que j'ai personnellement rencontrées avec la plateforme signalement ambroisie. Suite à la loi sur les espèces exotiques envahissantes et nuisibles, celle-ci a été généralisée à l'ensemble de la France, ce dont il faut se réjouir. Néanmoins, j'ai rencontré personnellement des « plantages » lors de l'utilisation de la plateforme avec mon smartphone. Par moment, il m'a fallu s'y reprendre à 5 fois pour faire le signalement et donc être plus motivé que la moyenne. Pour l'utilisation par ordinateur, le logiciel a été conçu pour être utilisé par des référents. Il permet de faire apparaître les parcelles cadastrales françaises pour contacter les propriétaires. Malheureusement, l'ergonomie a été changée, horriblement complexifiée et nécessite une formation préalable pour pouvoir être utilisée par un quidam ou même par le spécialiste de l'informatique et de la bureautique que j'ai été. Cette plateforme est financée par l'ARS et exploitée par le RNSA. La version précédente avait été réalisée sous l'égide d'Air Rhône Alpes. Les signalements non confirmés n'apparaissent plus sur les cartes, pas plus que l'historique de leur traitement.

J'ai appris que cette année, les signalements avaient été divisés par 2 par rapport à l'an dernier. Or divers lieux infestés d'ambroisie se révèlent non traités en fin de saisons. Une autre raison vient du fait que, paraît-il, les coordonnées GPS ne sont pas transmises à la municipalité suite au signalement. Par conséquent, il est probable que ces services peinent un peu pour repérer la plante.

Enfin, cette incurie s'explique aussi par le fait que des référents (bénévoles ou élus) ne sont pas désignés par chaque municipalité de la ville de Lyon, en conformité avec l'esprit (et non la forme) des arrêtés préfectoraux. C'est une cause pour laquelle nous militons. En effet, les référents sont chargés non seulement de former les habitants, mais aussi d'investiguer dans les chantiers et les friches généralement interdits au public et de s'assurer que les arrachages sont effectués dans les temps, toute chose que le public ne peut pas faire. J'ai rappelé cette demande à Sophie Pamiès, Directrice du Service écologie Urbaine de la ville de Lyon, en charge du sujet, lors de sa présentation de l'ambroisie et du moustique tigre en mairie du 7^{ème} arrondissement. J'ai également rappelé cette demande à Gérard Collomb, lors d'un Forum et il m'a répondu que j'avais raison et qu'il allait s'en occuper.

J'ai donc décidé de rédiger une question sur le sujet à poser lors de l'Assemblée Générale de Concertation du 23 Novembre en présence des élus de la Métropole et de Gérard Collomb et la commission a approuvé cette démarche à l'unanimité. Vous trouverez mon projet de question en annexe. La question concerne la Métropole qui gère le nettoyage et les espaces verts et qui en tant que département s'est d'avantage impliquée désormais dans la lutte contre l'ambroisie. Elle implique également l'ARS qui est responsable du financement de la plateforme et son nouveau réalisateur que nous ne connaissons pas.

4 Les futures mesures antipollution

Depuis la parution de notre document sur la pollution à Lyon sont apparues diverses mesures utiles. Citons :

- ⇒ les vignettes,
- ⇒ la diminution d'un c€ de la TICPE sur l'essence et l'augmentation d'1c€ de la TICPE sur le diesel (à ce rythme il faudra près de 20 ans pour que l'un et l'autre soient payé à leur vraie capacité énergétique),
- ⇒ l'installation de prises dans les parkings (25% ou 50% au-delà de 50 places) et les garages, avec des câbles de plus de 100mm², pour recharger les véhicules électriques.

Le document en annexe rappelle les vignettes ou certificat « Crit'air » que tous les conducteurs sont censés commander, moyennant 5€ (contrairement à ce qui était prévu). Ces vignettes classent les véhicules en 7 classes (et non 5, comme il a été prévu un certain temps) et tiennent compte de la norme Euro du véhicule, par son âge et du fait que le diesel pollue 10 fois plus que l'essence. En revanche, elles ne tiennent aucunement compte de la puissance réelle des véhicules et par conséquent de leur pollution réelle. Par ailleurs, les vignettes ne font pas un sort attractif aux véhicules hybrides rechargeables, même si la plupart du temps, ils se comportent comme des véhicules électriques en ville, ce qui est fort regrettable. Notre document sera mis à jour en conséquence.

5 L'évolution probable d'ici 2030 des consommations énergétiques

Ce chapitre de notre étude « Choix futé d'énergie » a fait l'objet d'une présentation avec diaporama. Nous fournissons en annexe le texte correspondant sur ce sujet.

6 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée, au jeudi 20 octobre 2016 à 18 h00, à la MRE, 32 rue Sainte Hélène 69002 Lyon.

La séance est levée à 19h45.